

Conseil de la langue française

**Rapport
annuel
1986-1987**

Conseil de la langue française

**Rapport
annuel
1986-1987**

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil de la langue française

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec, Québec
GIN 4K7

Dépôt légal — 4^e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08570-5
ISSN 0229-9259

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire qui s'est terminée le 31 mars 1987.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française,

Lise Bacon

Québec, le 30 novembre 1987

Madame Lise Bacon
Ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française
225, Grande Allée Est
Québec

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 203 de la Charte de la langue française, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activités du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire qui s'est terminée le 31 mars 1987.

Daignez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président par intérim,

Robert L'Heureux

Québec, le 28 octobre 1987

Liste des membres du Conseil de la langue française

Jean Martucci,	président
Robert L'Heureux,	secrétaire
Suzanne Paradis,	(milieux socioculturels)
Pierre Vadeboncoeur,	(milieux socioculturels)
Christophe Auger,	(milieux syndicaux)
Mona-Josée Gagnon,	(milieux syndicaux)
Michel Guillotte,	(milieux patronaux)
Jean Rivard,	(milieux patronaux)
Maurice Borduas,	(milieux universitaires) depuis février 1987
Lise Gauvin,	(milieux universitaires)
Henri Acoca,	(milieux ethniques)
Lily Tasso,	(milieux ethniques)

Table des matières

Introduction 11

Chapitre premier

Rapport du président 13

Lire l'avenir en français 13

- 1.1. Le problème démographique 13
- 1.2. L'intégration des immigrants 14
- 1.3. La relation langue-économie 14
- 1.4. La qualité de la langue écrite 15
- 1.5. Le pouvoir d'attraction de l'anglais 16
- 1.6. L'informatique et la science 16
- 1.7. L'engouement pour les produits culturels
anglo-américains 17
- 1.8. L'avenir français de Montréal 17

Conclusion 17

Chapitre II

Le Conseil de la langue française 19

- 2.1. Son mandat 19
- 2.2. Sa composition 19
- 2.3. Son organisation et ses ressources 19

Chapitre III

Les activités du Conseil 23

- 3.1. Les assemblées 23
- 3.2. Les avis 23
- 3.3. Les comités 26
- 3.4. Les études et recherches 28
- 3.5. Les prix et décorations 32
- 3.6. Les communications 32
- 3.7. Les relations extérieures 34

Annexes

- A. Extraits de la Charte de la langue française 37
- B. Subventions accordées 39
- C. Récipiendaires de l'Ordre des francophones
d'Amérique 41

Introduction

Le Conseil de la langue française a été créé le 26 août 1977, lors de la sanction de la Charte de la langue française. Ce rapport annuel couvre le dixième exercice du Conseil s'étendant du 1^{er} avril 1986 au 31 mars 1987.

Tout au long de cet exercice, le Conseil de la langue française, en plus de répondre aux demandes de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, a multiplié ses rencontres avec des représentants d'organismes et de divers milieux touchés par les questions linguistiques et a poursuivi la mise en oeuvre de son programme de recherche pour mieux connaître l'évolution de la situation linguistique du Québec.

Chapitre premier Rapport du président

Le président du Conseil, M. Jean Martucci, est décédé le 11 mai 1987. Même s'il a présidé le Conseil durant toute la période couverte par ce rapport annuel, il n'a pas eu le temps de rédiger son rapport moral, qui constitue depuis quelques années le chapitre premier de ce rapport. Nous avons pensé le remplacer en publiant l'essentiel d'une importante conférence prononcée par M. Martucci lors du Congrès de l'Association québécoise des professeurs de français, tenu à Montréal en octobre 1986.

Robert L'Heureux,
Président par intérim

Lire l'avenir en français

Pendant des générations, c'est le passé que le Québec s'est plu à lire en français. Il vivait dans la nostalgie de « la mère-patrie », comme il disait alors; et il lisait son français dans la réévocation des belles images de la Nouvelle-France, les chansons de son folklore et quelques lambeaux de poèmes tombés du romantisme...

En ces dernières décennies, c'est le présent que le Québec a voulu lire en français. Il l'a lu et relu, non sans fierté, non sans une certaine exaltation, dans les chansons que lui offraient Leclerc et Vigneault pour célébrer sa renaissance; dans ses poèmes, ses romans, ses pièces de théâtre aux accents neufs; dans son cinéma qui lui parlait sa langue et lui rendait son image; dans ses artères commerciales où la majorité se sentait finalement chez elle et respectée; il le lisait sur les pancartes naïvement révolutionnaires de ses manifestations sur la place; et dans ses fêtes populaires où tous les conformismes étaient battus en brèche, mais en français.

Aujourd'hui, c'est son avenir que le Québec voudrait lire en français. Mais le pourra-t-il et à quel prix? Les obstacles et les défis sont nombreux, au moment même où les succès obtenus, encore tout récents, encore bien visibles et tangibles, peuvent laisser croire qu'il n'est guère plus besoin de s'affirmer. Seule une volonté collective renouvelée, pour ne pas dire nouvelle, pourra décider les Québécois à relever les défis, surmonter les obstacles et envisager leur avenir en français.

Je ne prétendrai pas dresser la liste exhaustive de ces défis et de ces obstacles. Mais, comme j'ai mandat de présider un organisme qui, en vertu

même de la loi qui l'a créé, doit « surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec » (art. 188-b de la Charte de la langue française); puisque, par ailleurs, j'ai devant moi un auditoire dont la profession est de préparer l'avenir, et la spécialité de transmettre la langue française comme instrument pour le bâtir, je voudrais identifier quelques problèmes d'actualité susceptibles de peser lourd sur notre avenir de peuple francophone.

1.1. Le problème démographique

Il y a d'abord le problème démographique, le défi démographique. Je ne ferai que l'effleurer, mais il ne faut jamais oublier qu'il constitue la toile de fond de tous les autres. Le Québec est de plus en plus français: il l'était à 80,7 % en 1971; il l'est devenu à 82,5 % en 1981; il le sera sans doute à plus de 84 % en 2001. Mais les Québécois sont proportionnellement de moins en moins nombreux dans l'ensemble canadien, où ils sont passés de 30 % en 1951 à 26,5 % en 1981. Si la dénatalité, la faible immigration et les trop nombreux départs continuent de se conjuguer, la population québécoise se mettra à baisser en chiffres absolus dans quinze ans. Elle risque même de tomber sous le seuil des cinq millions vers 2050.

Tout a été dit à ce chapitre. Bien peu a été fait. La décision que vient de prendre le Conseil des ministres d'augmenter sensiblement les niveaux d'immigration au Québec vise à répondre au problème. Mais tout ne sera pas réglé par la seule immigration. Les solutions simples sont impossibles et les autres restent à inventer. L'État doit encore imaginer des mesures sociales et une politique de population qui respectent tous les facteurs et tous les intervenants. Les citoyens, quant à eux, commencent peut-être à prendre conscience de leurs responsabilités par rapport à la collectivité et face à l'avenir, mais ils cherchent qui leur permettra de les assumer.

Le Conseil de la langue française, dans un rapport et un avis tout récents à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, s'est limité, comme il devait le faire, aux aspects linguistiques de la question¹. Il faudrait au

¹ *Les aspects démolinguistiques de l'évolution de la population du Québec*, Québec, Conseil de la langue française, Service des communications, 1986, 20 p. (adopté le 20 juin 1986).

moins savoir retenir au Québec, par un attachement à sa langue et à sa culture, les anglophones et les allophones et assurer aux immigrants et même aux réfugiés un apprentissage qui soit généralisé, de qualité et facilement accessible.

1.2. *L'intégration des immigrants*

L'intégration des immigrants et des enfants des immigrants pose un défi à toute société. Au Québec, le problème se complique du fait que plusieurs nouveaux venus rêvaient plus de l'Amérique que du Canada et plus du Canada que du Québec. Mal informés jusqu'à tout récemment, ils croyaient toucher une terre de langue anglaise et les voilà au coeur de tensions linguistiques où le français s'affirme.

Pendant des années, les immigrants ont préféré massivement (85 %) l'école anglaise pour leurs enfants puisque la langue du travail plus rémunérateur était l'anglais. La loi 101 a provoqué un net renversement des tendances. Elle a établi, à l'école et sur le marché du travail, des règles du jeu favorables au français plus utile, voire plus nécessaire que jamais. Soixante pour cent des enfants d'immigrants fréquentaient, en 1985-1986, l'école française.

Dans la région de Montréal, en particulier, l'école francophone change ainsi de visage. Plusieurs d'entre vous en font une expérience concrète et immédiate. Si vous êtes de ces professeurs qui ont la charge de classes composées à 30 % ou 50 % d'enfants qui s'appellent Nguyen, Kazimir, Fatma, Carmela ou José, vous savez quel défi il y a à enseigner une langue qui est maternelle pour les uns et langue nouvelle d'apprentissage de l'ensemble des matières scolaires pour les autres. De plus, dans une société comme la nôtre, qui rejette l'assimilation à l'américaine, vous travaillez en même temps à faire partager la culture québécoise aux nouveaux venus, par l'apprentissage de la langue française d'ici, et à respecter les autres cultures au point d'en vouloir l'épanouissement et même d'essayer de les faire connaître à tous pour qu'ils s'en enrichissent.

Quand ces enfants, qui s'intéressaient pourtant à votre cours de français, sortent de la classe, vous vous demandez quelle langue ils préféreront à la récréation, en famille, avec leurs amis, pour leurs loisirs, leurs études supérieures ... et, surtout, quelle langue on exigera d'eux demain, sur le marché du travail. Car, si la langue du travail et de l'avenir n'est pas le français, pourquoi tant d'efforts et pourquoi une loi qui fait du français la langue de l'enseignement ?

Le Conseil de la langue française s'apprête à remettre au Gouvernement des études, un rapport et un avis, qui seront rendus publics sur les conditions

de développement de la langue française dans les écoles francophones à composantes pluriethniques de la région de Montréal². Le Conseil ne pouvait pas se désintéresser d'une question aussi clairement liée à son devoir de réflexion sur la situation linguistique.

Je prends la liberté de vous livrer quelques résultats fort intéressants provenant d'un questionnaire et d'entrevues semi-structurées réalisés, pour le compte du Conseil de la langue française, par le Collectif de recherches interculturelles de l'Université de Sherbrooke, auprès de 21 % des écoles comptant plus de 20 % d'enfants de groupes ethniques différents, dans cinq commissions scolaires de l'île de Montréal qui regroupent à elles seules 87 % de la clientèle allophone des institutions francophones :

- 89 % des élèves des groupes ethniques interrogés font une évaluation positive de leur école ;
- 91 % des parents des groupes ethniques interrogés ont des contacts avec l'école et 86,5 % les décrivent comme faciles en insistant à 46 % sur la qualité de l'accueil ;
- 79 % de ces parents estiment que l'école fait beaucoup d'efforts pour favoriser l'adaptation de leurs enfants ;
- au sujet de l'enseignement du français, 75 % des 157 élèves interrogés en entrevue évaluent positivement les cours de français ;
- 86 % des parents estiment que l'école prépare suffisamment les élèves à vivre dans un Québec français.

Mais, malgré ces résultats positifs, n'oublions pas que nous en étions aux défis que présente l'avenir. Le défi démographique en est un ; le défi de l'intégration des immigrants en est un deuxième. Le lien à faire entre langue et économie en constitue un troisième.

1.3. *La relation langue-économie*

Cette relation n'est malheureusement pas évidente pour tous. Il est courant d'entendre dire que la question linguistique est désormais démodée parce qu'il faut maintenant s'attaquer aux vrais problèmes : les problèmes économiques.

Il faut concéder que quelques questions, somme toute assez rares, ont pris des proportions qu'elles

² *La place du français dans les écoles de langue française à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal*, Avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Québec, Conseil de la langue française, Service des communications, 1987, 34 p. (adopté le 27 février 1987).

ne méritaient pas. Mais l'essentiel de la loi est ailleurs et il faut même affirmer que l'épanouissement des francophones dans une économie qui respecte leur langue constitue une priorité de la législation linguistique en vigueur.

Les mesures appliquées en vertu de la loi ont donné des résultats très concrets et changé radicalement le paysage économique. En 1970, alors que 80 % de la population québécoise était francophone, 80 % des postes de cadres dans le secteur privé revenaient à des anglophones. En 1982, la part des anglophones n'était plus que de 28 %, ce qui reste tout de même deux fois et demie supérieur à leur poids démographique au Québec, et la part des francophones était montée à 65 %. Le français qui, dans les années 1960, était, au Québec même, une langue marginale, réservée aux basses tâches et aux petits salaires, est devenu, dans les années 1980, enfin rentable, et même plus rentable que la connaissance du seul anglais sur le marché du travail. Affirmation linguistique et succès économiques vont de pair, même si le départ de plusieurs sièges sociaux a été attribué à notre législation linguistique.

Le lien entre langue et économie constitue une préoccupation constante du Conseil de la langue française. Celui-ci rendra publique, en novembre, une étude sur la francisation des entreprises³ qui analysera les causes de ses plafonnements depuis quelques années et proposera une révision des instruments du cadre réglementaire, toujours nécessaire, géré par l'Office de la langue française dont le rôle animateur et régulateur reste indispensable.

Le Conseil de la langue française, si Dieu lui prête vie, a l'intention, de plus, d'entreprendre une étude scientifique de l'évolution du français comme langue du travail de 1979 à 1986, qu'il pourra comparer aux données déjà recueillies pour la période allant de 1971 à 1979. Relier clairement et concrètement langue française et prospérité économique aidera le Québec à pouvoir lire son avenir en français et à trouver une motivation accrue pour le vouloir.

1.4. La qualité de la langue écrite

Si l'école veut préparer à cet avenir, il lui faut mettre un accent particulier sur la qualité du français, tout spécialement du français écrit.

Les professeurs de français ont été accablés de reproches sur ce point; peu de personnes, parmi

celles qui jugent allègrement de leur compétence et de leurs résultats, ont compris jusqu'à quel point ils sont laissés seuls dans une entreprise qui exige la collaboration de leurs collègues et la compréhension de la direction. De plus, on ne parle pas souvent du contexte radicalement nouveau dans lequel leur tâche s'inscrit: démocratisation de l'enseignement qui a diversifié à l'extrême la clientèle, prédominance de l'image dans la communication au XX^e siècle et priorité donnée à l'expression orale dans une société qui, jusqu'à tout récemment, avait peur de parler.

Le Conseil de la langue française a consacré de vastes efforts à l'étude des perceptions et des attentes des parents, des enseignants, des élèves et même des entreprises à l'égard du français écrit. Les résultats de cette étude seront bientôt rendus publics avec des considérations et des recommandations dont le Conseil espère qu'elles aideront les professeurs de français dans l'accomplissement de leur tâche⁴.

Je ne soulèverai que partiellement le voile sur des résultats qui constituent un ensemble. Mais il peut être important de signaler déjà que, selon nos sondages, 89 % des parents estiment que le français écrit sera important dans l'avenir, 71 % estiment que les entreprises seront de plus en plus exigeantes à cet égard sur le marché du travail et 72 % affirment que leurs enfants seraient plus motivés s'ils connaissaient ces exigences. Il va sans dire que l'exigence de l'entreprise ne s'attache pas à l'accent aigu dans le mot « événement » et au trait d'union dans l'expression « libre-échange ». C'est la structure de la pensée qui préoccupe et la justesse de la terminologie. Les mots ne sont pas les simples contenants d'une pensée qui s'élabore sans leur concours. Ils sont des instruments de la pensée. Ils la signifient, mais ils l'organisent aussi. Les entreprises veulent des rapports compréhensibles, des notes claires, des lettres qui disent ce qu'elles veulent dire ...

Pour préparer l'élève à ces exigences normales, il faut des instruments et un appui. L'instrument le plus efficace est celui de la correction des fautes dans l'expression écrite. À cet égard, 69 % des parents, d'après nos sondages, veulent qu'on enlève des points à leurs enfants pour toute faute de français. Il y a même 73 % des parents qui tiennent à ce que les professeurs qui n'enseignent pas le français, signalent au moins les fautes qu'ils voient; 43 % aimeraient même qu'ils enlèvent des points pour les fautes les plus graves et 38 % pour toute faute.

³ *L'état de la francisation des entreprises*, Avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Québec, Conseil de la langue française, Service des communications, 1986, 19 p. (adopté le 3 octobre 1986).

⁴ Les résultats de cette étude seront rendus publics au cours de l'automne 1987.

Il est clair que votre tâche suppose aussi que vos collègues acceptent de voir le français, non pas comme une simple matière juxtaposée ou concurrente par rapport à la leur, mais une réalité partout présente là où la pensée s'exprime.

1.5. *Le pouvoir d'attraction de l'anglais*

Quels que soient les efforts pour assurer le statut et la qualité du français au Québec, il reste que nous vivons sur un continent et dans un monde où le pouvoir d'attraction de l'anglais est énorme. Il est, au Québec, deux fois et demie plus grand que celui du français, même s'il n'est représenté que par un dixième de la population. Notre avenir comme peuple francophone relié à son environnement commande que nous sachions en même temps maintenir la nécessité du français partout et promouvoir une bonne connaissance de l'anglais pour les occasions nombreuses où il s'impose. Mais tous ne comprennent pas l'équilibre à respecter entre ces deux pôles.

Durant la décennie qui s'est écoulée de 1971 à 1981, pas moins de 100 000 francophones du Québec, d'après les statistiques fédérales, ont adopté l'anglais comme langue parlée à la maison et, d'après un sondage du Conseil de la langue française réalisé en 1985, 65 % des francophones interrogés ne leur donnaient pas tort. L'avenir, dans ces conditions, présente un défi de taille.

Les allophones, après avoir commencé à comprendre la nature francophone du Québec, semblent y attacher de moins en moins d'importance. Dans ce même sondage, leur appui au français comme langue du travail n'est plus que de 32 % alors qu'il était de 48 % en 1983. Leur reconnaissance de la nécessité de savoir le français au Québec est tombée de 50 % à 40 % en deux ans. Leur appui à l'école française est passé de 40 % en 1983 à 25 % en 1985.

Si nous ne créons pas, dans tous les domaines, des conditions rendant le français nécessaire et attrayant, il faut nous apprêter à lire notre avenir dans une langue qui reléguera la nôtre aux grands-parents, au folklore, à l'histoire et, finalement, à l'oubli. Il n'est pas trop tard pour réagir. Mais le moins qu'on puisse dire, c'est que le temps n'est pas propice à relâcher la vigilance, croire que tout va pour le mieux et laisser les langues au libre jeu de la concurrence sans discrimination positive pour le français.

1.6. *L'informatique et la science*

Deux domaines de l'avenir, déjà bien présents, qui parlent surtout l'anglais sont la science et l'informatique.

En Europe, l'information scientifique et technique en langue française ne représente plus que 6 % du total. Au Québec même, les sciences physiques et mathématiques publient en anglais à 90 %; les sciences biologiques et médicales, à 76 %. Les chercheurs d'Hydro-Québec, une société parfaitement francophone pourtant, publient en anglais à 92 %.

Le Conseil de la langue française, dès 1981, a organisé un colloque international sur le thème du français dans l'information scientifique et technique. Pas moins de cinq Prix Nobel l'ont patronné et on est venu des quatre coins du monde pour y participer. Les Actes en sont parus en trois volumes de trois cents pages chacun.

Répondant, plus récemment, à une demande d'avis des autorités gouvernementales sur la question, le Conseil a cherché à préserver la liberté des chercheurs et à respecter leur désir légitime de faire connaître le plus largement possible leurs recherches tout en rendant au français une partie au moins de la place qui lui revient. Il a souligné, dans son avis⁵, que le problème déborde de beaucoup les frontières du Québec. Seule une concertation internationale peut en amorcer une solution. Un réseau terminologique mondial en langue française est indispensable. Une caisse internationale du livre serait utile. Des revues internationales de haut calibre en français doivent être créées. Sur ce dernier point, le Conseil a prêché d'exemple. La revue *Médecine Sciences*, fondée il y a deux ans avec la France, compte 4 000 abonnés. Un autre projet de revue, sur les technologies communicationnelles de pointe et la société, se fait jour avec la Belgique. Au Québec même, il faudrait au moins que soit subventionnée l'utilisation du français, même en simple traduction simultanée, lors des colloques internationaux.

En matière d'informatique, la disponibilité de logiciels en français au Québec doit s'accroître. À l'heure actuelle, d'après un sondage du Conseil, 75 % des gens qui font usage de micro-ordinateurs ont à leur disposition un nombre égal ou plus grand de logiciels anglais par rapport à des logiciels français, et 38 % doivent y travailler uniquement en anglais. Parmi les usagers réguliers de micro-ordinateurs, 57 % voudraient une intervention de l'État pour accroître la place du français. Le Conseil remettra un rapport et un avis au Gouvernement sur cette question.

⁵ *La place du français dans l'information scientifique et technique*, Rapport et avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Québec, Conseil de la langue française, Service des communications, 1986, 43 p. (adopté le 20 juin 1986).

1.7. L'engouement pour les produits culturels anglo-américains

Quand on passe au domaine des industries culturelles, on trouve une réalité où la sociopsychologie et la liberté individuelle ont une plus grande part. Il ne s'agit plus de contraintes dues aux circonstances, comme pour l'informatique et pour l'information scientifique et technique. Il s'agit de préférences qui, même en partie dictées par la mode, impliquent un choix.

Selon un sondage du Conseil réalisé en 1985, 59 % des disques et des cassettes achetés par des francophones québécois dans les trois mois précédents étaient en anglais. Chez les 18-30 ans, 64 % des jeunes interrogés consommaient plus de disques et de cassettes en anglais qu'en français. Quatre films sur dix avaient été vus en anglais par des francophones et 30 % des heures d'écoute de la télévision étaient consacrées à des émissions en anglais.

La langue, les valeurs, la culture subissent nécessairement l'influence de ces préférences. Dans quelle proportion et que pouvons-nous y faire? Le Conseil songe à mener une étude conjointe et comparée avec la France et la Belgique sur cette question qui intéresse toute la francophonie, même s'il est vrai que le Québec est terre d'Amérique et que ce qui est américanisation pour les autres peut être simple appartenance pour nous.

Dans ce domaine, votre rôle d'éducateurs est important pour aider les jeunes à voir plus loin que la culture américaine et permettre au Québec de lire l'avenir en français.

1.8. L'avenir français de Montréal

Tous les problèmes, tous les défis évoqués jusqu'ici se posent avec une acuité toute particulière à Montréal: dénatalité, intégration des immigrants, vie économique, langue écrite et marché du travail, attraction de l'anglais, informatique et science, industries culturelles anglo-américaines.

La métropole et sa région comprennent la moitié de la population du Québec. Faire de Montréal un cas isolé, c'est déjà faire du Québec tout entier un cas isolé.

Le problème de l'affichage commercial a fait couler beaucoup d'encre. S'il avive tellement les discussions, c'est qu'il implique beaucoup plus qu'une simple opération de communication des marchands avec leurs clientèles. Le problème est complexe et lourd de conséquences. Il touche aux notions de droits collectifs par rapport aux libertés individuelles, de relations entre majorité et minori-

tés, d'environnement visuel, de spécificité probablement unique du cas du Québec dans le monde... Ce ne sont ni le sens commun ni les sondages qui peuvent trancher la question. Si des modifications à la loi en vigueur ou aux règlements actuels doivent être envisagées, un débat de société s'impose. Le Conseil de la langue française, dont c'est en partie le rôle, sera heureux d'aider à ce que, d'un public informé, surgissent des observations et des suggestions qui préparent les décisions à prendre. Pour le moment, en cette matière délicate, le Conseil a exercé son mandat dès mars dernier. Sans prendre position sur le fond du problème, à propos duquel il tient à garder un esprit ouvert à toutes les opinions, il a rappelé que le laisser-faire et le laisser-aller nuisent à toutes les parties en cause. Huit mois après son intervention, celle-ci s'avère toujours actuelle. Elle fut faite par souci de remplir le rôle difficile que la Charte confie au Conseil « de saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement » (188-c). La loi doit être respectée par tous ou amendée démocratiquement. Si, devant cette alternative inéluctable, le choix est difficile parce que le problème est complexe et délicat, qu'un débat s'engage, qu'on lui fournisse des cadres de discussions et des moyens d'expression. Le Conseil de la langue française mettra, pour sa part, tout en oeuvre afin qu'il se tienne et se maintienne dans les limites de la sérénité, de la rationalité et du respect de toutes les opinions.

Mais les enjeux actuels face à l'avenir dépassent infiniment les limites, pourtant déjà bien peu étroites, du problème de l'affichage. Vous ne le savez que trop puisque vous êtes aux prises avec ces enjeux, vous préparez la génération qui les vivra à son tour, vous lui transmettez cette langue française qui en constitue le coeur et vous éveillez chez ceux qui grandissent la motivation qui demain les fera agir. Quant au Conseil de la langue française, c'est justement pour traiter de ces enjeux, de façon autonome et libérée de tout souci administratif par rapport à l'application de la loi, qu'il a été mandaté par la Charte de la langue française depuis ses origines.

Conclusion

Au-delà des défis sectoriels que j'ai relevés sans prétendre être exhaustif, les choix pour l'avenir semblent se résumer à trois. Trois voies qui s'ouvriraient devant nous et, puisque vous avez l'avantage de pouvoir comprendre les mots dans leur sens étymologique, permettez-moi de parler de choix « tri-vial » entre la marginalisation, l'assimilation et la séduction.

La marginalisation nous offre de nous confiner dans un ghetto, bien français mais pauvre économiquement, où notre langue survivrait comme en serre chaude, sans contact avec l'air extérieur, sous l'éclairage artificiel d'une croissance forcée à coups de lois coercitives et de règlements qui ne laissent pas le choix.

L'assimilation c'est la voie royale de la prospérité, ouverte à toutes les influences pour un peuple prêt à s'aliéner et à folkloriser autant sa langue que sa culture, pourvu qu'il fasse route avec la masse humaine qui l'entoure.

La séduction c'est la voie triomphale, un peu triomphaliste, qui s'ouvre devant une nation, une langue et une culture dont l'excellence, les productions et l'attraction sont si fortes qu'elles s'imposent d'elles-mêmes, sans danger ni de marginalisation ni d'assimilation.

Il suffit de le résumer ainsi pour que le choix « tri-vial » apparaisse simpliste. Personne ne veut mourir ni de sécheresse dans son coin ni par noyade en haute mer, et on peut bien rêver d'excellence ou de pouvoir d'attraction mais il y a là une pointe d'utopie qui ne garantit rien.

Il doit bien y avoir une autre voie. Une voie qui nous permettrait, face à l'avenir, de faire la synthèse des désirs secrets qui nous habitent quand nous sommes tentés par la marginalisation, l'assimilation et la séduction.

Cette voie pourrait s'appeler celle de « l'équilibre triangulaire », qui repose sur les trois points suivants :

- sans ghettoïsation, une *protection* de notre langue par une législation vigoureuse et juste, puisque la seule incitation a fait maintes fois la preuve de son inefficacité ;
- sans assimilation, une *modernisation* qui permette à notre langue et à sa culture d'avoir prise et d'être respectées dans les affaires, le progrès scientifique et les développements technologiques ;
- sans utopie, une *illustration* sereine et assurée de ce que nous sommes et qui pourra attirer les autres vers notre langue et sa culture.

Ce qui me semble réaliste et encourageant dans cette voie de l'équilibre triangulaire, c'est que nous y sommes déjà engagés et qu'il nous suffira de ne pas nous arrêter en chemin pour parvenir au terme. Mais il faudra que nous agissions ensemble.

Lire l'avenir en français ? La réponse est trop complexe, les obstacles sont trop nombreux, les défis trop lourds pour que ce ne soit pas toute la

société québécoise qui s'en occupe. S'il fallait, au Québec, ne pas recourir aux institutions les plus démocratiques, aux organismes prévus et aux cadres normaux de concertation pour faire des choix linguistiques qui peuvent déterminer l'avenir du français chez nous ; s'il fallait ne pas profiter des occasions qu'offre l'actualité pour relancer une volonté collective sécurisée et assoupiée par ses propres succès ; s'il fallait décider de trop de choses sans en débattre parce qu'on pense qu'elles vont de soi et qu'il n'y a pas là matière à déranger tout le monde, nous nous tromperions gravement et, demain, il serait peut-être trop tard pour se le dire ... en français du moins.

Chapitre II

Le Conseil de la langue française

2.1. Son mandat

Le mandat du Conseil de la langue française est défini dans le titre IV de la Charte de la langue française (voir l'annexe A, « Extraits de la Charte de la langue française »).

Essentiellement, le Conseil doit conseiller la ministre sur la politique linguistique et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la Charte. Il lui faut donc notamment répondre aux questions qui lui sont soumises par la ministre. La Charte prévoit, en outre, que le Conseil doit surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut et à la qualité de la langue française, communiquer à la ministre ses constatations et la saisir de toute situation qui appelle l'attention du Gouvernement. Il doit, enfin, donner son avis sur les règlements préparés par l'Office de la langue française.

À ces fins, le Conseil peut entreprendre des études et recherches et former des comités de travail sur les questions se rattachant à la langue. Il peut aussi entendre les individus et les groupes sur tout ce qui concerne le statut et la qualité de la langue,

et les organismes publics et privés sur les difficultés d'application de la loi. La loi lui donne également le pouvoir d'informer le public sur tout ce qui concerne la langue française au Québec.

2.2. Sa composition

Le Conseil de la langue française est composé de douze membres: le président, le secrétaire et dix autres membres qui sont nommés par le Gouvernement après consultation des associations socioculturelles, des organismes syndicaux, des associations patronales, des milieux universitaires et des groupes ethniques.

2.3. Son organisation et ses ressources

2.3.1. Le personnel

Le Conseil de la langue française avait, au 31 mars 1987, un effectif autorisé de trente-cinq postes réguliers, auxquels il faut ajouter quatre postes occasionnels.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition de ces postes.

Direction/ Service	Personnel d'encadrement	Profes- sionnels	Tech- niciens	Employés de soutien	Total
Présidence et secrétariat	3	2	—	3	8
Administration et communications	1	5	2	4	12
Études et recherches	1	8	—	2	11
Total	5	15	2	9	31
Effectifs autorisés	5	18	2	10	35

2.3.2. *L'organigramme*

Au service des douze conseillers, la permanence du Conseil, pour l'année 1986-1987, se répartissait en deux directions et un secrétariat:

- La Direction des services administratifs et des communications a pour mandat la planification et la mise en oeuvre des activités de gestion du Conseil ainsi que la préparation des politiques et des programmes de communication susceptibles d'assurer la présence et le rayonnement du Conseil.
- La Direction des études et recherches s'attache pour sa part à étudier l'évolution des situations linguistiques sur les plans démologique, sociologique, linguistique et économique ainsi qu'à analyser toute autre question relative au statut et à la qualité de la langue française.
- Le Secrétariat assure la préparation des assemblées du Conseil et des réunions des comités ainsi que la supervision des suites à leur donner.

2.3.3. *Les ressources financières*

Les crédits accordés au Conseil de la langue française pour l'exercice 1986-1987 s'élèvent à 2 323 500 \$ et se répartissent comme suit:

Crédits par catégorie de dépenses¹ (en milliers de dollars)

Études et recherches		
Traitements	467,5	
Communications	25,0	
Services	357,2	849,7
Services administratifs et communications (incluant la présidence et le secrétariat)		
Traitements	820,2	
Autres rémunérations	84,7	
Communications	148,0	
Services	116,5	
Transferts	48,3	
Fournitures	35,0	
Entretien	7,5	
Loyer	176,7	
Équipement	3,9	
Capital	25,0	
Prêts et avances	3,0	
Autres dépenses	5,0	1 473,8
		2 323,5

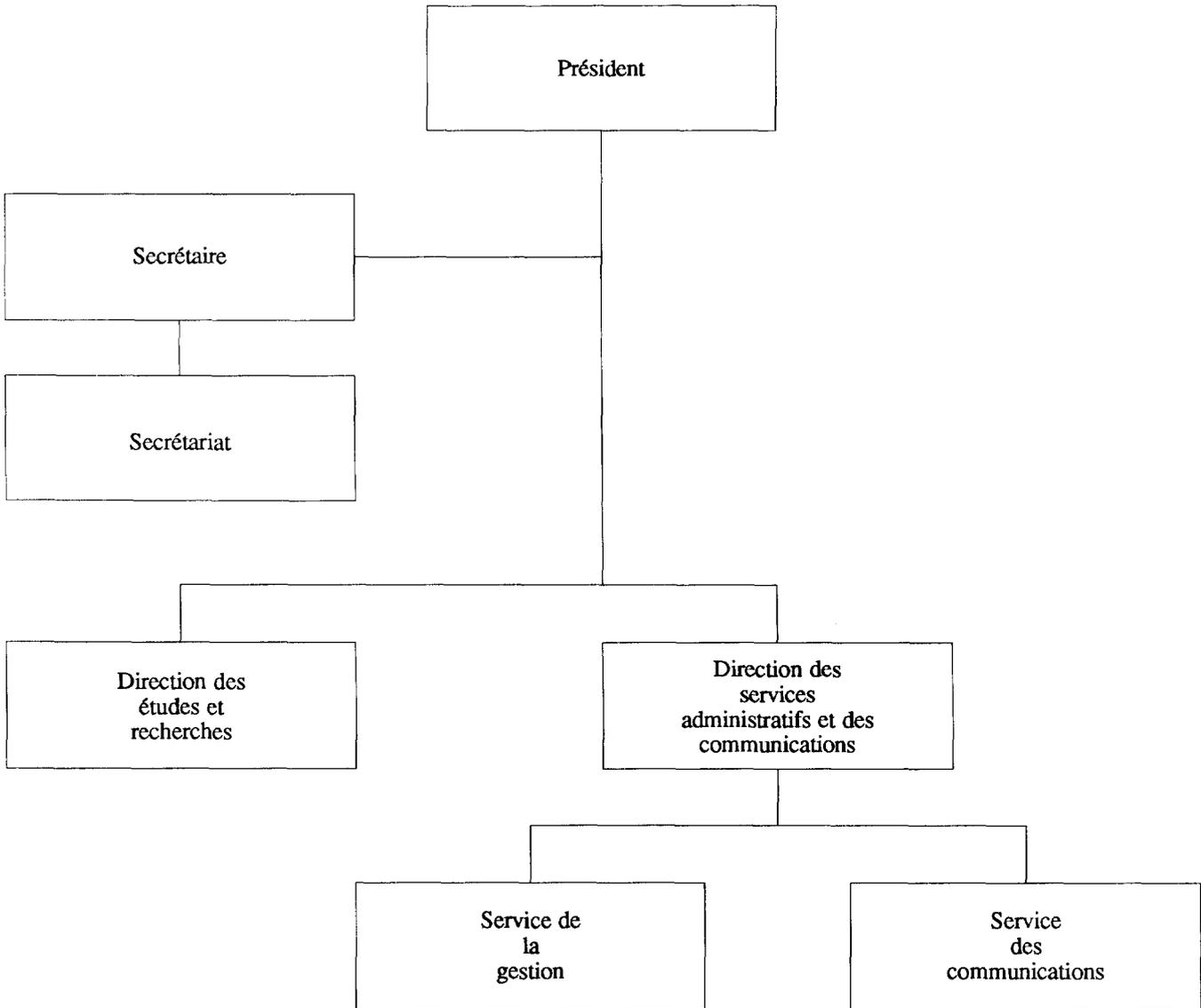
¹ L'objectif des crédits périmés, fixé à 240 400 \$, a été atteint.

2.3.4. *Les subventions et prix*

Le programme de subventions et de prix apporte une contribution au rayonnement et à la promotion de la langue française, à l'amélioration de la qualité de la langue écrite et parlée, à la consolidation du fait français, ainsi qu'à l'appui des initiatives de personnes, de groupes, d'associations, d'institutions et d'organismes qui concourent à ces objectifs, tant au Québec que dans le reste de l'Amérique du Nord et dans l'ensemble du monde francophone. Une somme de 44 050 \$ a été versée à titre de subventions et de prix à des associations, groupes et personnes au cours de 1986-1987 (voir l'annexe B « Subventions accordées »).

Conseil de la langue française

Organigramme administratif



Chapitre III Les activités du Conseil

3.1. Les assemblées

Durant l'exercice 1986-1987, le Conseil a tenu treize assemblées ordinaires et trois assemblées extraordinaires pour un total de seize jours de délibérations. Les réunions ont eu lieu selon le calendrier suivant:

Le 4 avril 1986	Montréal
Le 18 avril 1986	Québec
Le 16 mai 1986	Montréal
Le 20 juin 1986	Québec
Le 10 juillet 1986	Montréal
Le 12 septembre 1986	Montréal
Le 3 octobre 1986	Montréal
Le 17 octobre 1986	Montréal
Le 14 novembre 1986	Montréal
Le 24 novembre 1986	Montréal
Le 12 décembre 1986	Montréal
Le 30 janvier 1987	Montréal
Le 6 février 1987	Montréal
Le 19 février 1987	Montréal
Le 27 février 1987	Montréal
Le 13 mars 1987	Montréal

Au cours de cet exercice, les conseillers ont adopté sept avis à l'intention de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. Ils ont aussi examiné différents dossiers d'études et de recherches ou de régie interne et se sont penchés sur les publications du Conseil destinées à informer le public sur la situation et l'évolution de la langue. Par ailleurs, les membres ont été appelés à se prononcer sur le choix des récipiendaires des prix et décorations du Conseil et sur les demandes de subventions acheminées à la permanence.

3.2. Les avis

3.2.1. Avis du Conseil sur la place du français dans l'information scientifique et technique (adopté le 20 juin 1986)

En mai 1986, madame la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française demandait au Conseil un avis sur la promotion de l'usage généralisé du français dans les communications et les publications des chercheurs d'institutions francophones du Québec. Le Conseil, qui s'est toujours vivement intéressé à la langue de diffusion de l'information scientifique et technique, a adopté, en juin 1986, un avis comprenant seize recommandations qui reflètent autant l'esprit des travaux déjà effectués sur le sujet que celui des propositions avancées lors du colloque de 1981 sur « L'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques » ou que des décisions arrêtées au premier sommet francophone, tenu à Paris en février 1986.

En se fondant sur ces études, le Conseil constate que le français, comme langue d'information scientifique et technique, accuse une nette régression partout dans le monde. Ces travaux révèlent, en effet, qu'une fraction croissante de l'information scientifique et technique produite dans les pays francophones est diffusée en langue anglaise, en particulier dans les domaines les plus susceptibles d'engendrer des retombées socio-économiques importantes, telles les sciences exactes; ils démontrent aussi que, même si la langue française est plus utilisée en sciences humaines, le recours à l'anglais tend à s'accroître dans ces secteurs.

Considérant que la promotion du français dans l'information scientifique et technique relève à la fois des chercheurs, des milieux scientifiques francophones et des pouvoirs publics, le Conseil recommande un ensemble de mesures incitatives dont certaines s'adressent particulièrement au Québec et d'autres à l'ensemble de la francophonie.

Le Conseil, d'une part, recommande de poursuivre les efforts entrepris en vue de consolider la coopération entre pays francophones, en favorisant, entre autres, l'ouverture des ententes bilatérales existantes aux autres pays francophones. Il recommande, de plus, de continuer le travail d'animation

et de sensibilisation auprès des milieux scientifiques, en particulier en suscitant des réseaux de chercheurs francophones ou travaillant en milieu francophone. Le Conseil favorise, en outre, l'émergence de bases de références bibliographiques et de banques de données en français, l'implantation et le fonctionnement d'un réseau terminologique international de même que la mise sur pied d'une caisse internationale du livre. Il propose également d'établir un programme permettant la création de revues internationales de haut calibre en langue française, à l'instar de la revue *Médecine Sciences*, à laquelle le Conseil collabore depuis le tout début. Il préconise, enfin, une plus grande accessibilité de l'information de pointe à l'ensemble des pays francophones.

D'autre part, sur le plan québécois, le Conseil invite le Gouvernement, les universités et les instituts de recherche à conjuguer leurs efforts pour mener des actions de sensibilisation au problème et promouvoir le français. Il les incite à mettre en application bon nombre de mesures valables sur le plan international et qui s'appliquent à la promotion du français dans le contexte particulier du Québec.

Le Conseil propose aussi que toute aide financière, consentie par le gouvernement du Québec pour l'organisation, au Québec, de colloques internationaux, soit assortie de l'obligation de faire une place au français. Il recommande de même la mise en place d'un programme d'aide à la traduction simultanée, lors de manifestations internationales, en vue de compléter la subvention du Secrétariat d'État fédéral, qui ne couvre que la moitié des frais encourus.

Le Conseil est conscient que toutes ces recommandations exigent la contribution de toutes les parties intéressées et qu'il revient à l'ensemble des pays francophones de relever le défi.

3.2.2. Avis du Conseil sur les aspects démolinguistiques de l'évolution de la population du Québec (adopté le 20 juin 1986)

En 1985, le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française demandait au Conseil un avis sur les aspects linguistiques de l'évolution prévisible de la population du Québec. Cette démarche s'inscrivait dans la suite des travaux du Secrétariat au développement social en 1984 et de la Commission parlementaire de la culture en 1985.

Dans un avis adopté à l'unanimité, le Conseil livrait le fruit de sa réflexion dans le domaine qui lui est propre, la démolinguistique, laissant à d'autres instances le soin d'examiner les autres aspects

de l'évolution démographique, tels la fécondité et le vieillissement. Considérant qu'il y a un rapport étroit entre l'évolution démographique et la situation linguistique dans une société comme le Québec, à la fois majorité francophone à l'intérieur de ses frontières et minorité linguistique à l'échelle du Canada et de l'Amérique du Nord, le Conseil a émis douze recommandations sur le sujet.

Devant la perspective d'une population qui s'achemine vers une décroissance que même un recours massif à l'immigration ne saurait contrer sans une hausse parallèle de la fécondité, le Conseil invite le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration à revoir la grille de sélection des candidats à l'immigration, de façon à privilégier, si possible, les candidats qui ont une très bonne connaissance du français. De même, pour faciliter davantage l'intégration des immigrants à la vie québécoise, le Conseil recommande-t-il de rendre accessible l'enseignement du français à tous les nouveaux arrivants, entre autres, aux personnes retenues au foyer et aux ressortissants en attente d'un statut de réfugié. À cette fin, le Conseil incite le gouvernement du Québec à chercher à obtenir d'Ottawa la pleine responsabilité de la formation linguistique destinée aux nouveaux arrivants et il exprime sa volonté de voir mieux coordonner les initiatives québécoises actuelles.

Par ailleurs, devant la nécessité d'atténuer l'émigration des Québécois vers les autres provinces canadiennes, le Conseil recommande qu'on entreprenne une étude pour mieux connaître l'ampleur réelle du mouvement, identifier les caractéristiques des émigrants et les raisons qui les incitent à quitter le Québec.

Enfin, le Conseil recommande d'appuyer les efforts consentis par des anglophones du Québec pour apprendre le français par la mise en place de programmes d'enseignement plus accessibles et plus diversifiés.

En livrant cet avis, le Conseil a voulu, entre autres, souligner l'importance de l'immigration pour l'avenir du Québec et la nécessité d'intégrer les immigrants à la société francophone.

3.2.3. Avis du Conseil sur l'état de la francisation des entreprises (adopté le 3 octobre 1986)

En 1984, le Conseil de la langue française a formé un comité qui avait le mandat de dresser le bilan de la progression du français dans l'entreprise et, plus particulièrement, de procéder à un examen de son cadre réglementaire.

À la lumière des travaux de ce comité, le Conseil a constaté que la francisation a progressé, mais qu'il reste beaucoup à accomplir. Le Conseil recommande par conséquent que le Gouvernement relance le processus de francisation, qu'il continue d'assurer les ressources nécessaires et qu'il maintienne le cadre législatif et réglementaire de la francisation des entreprises, tout en procédant à un réexamen de ses mécanismes et de ses instruments.

Le Conseil recommande, en outre, que l'Office de la langue française, même s'il doit d'abord s'entendre avec la direction des entreprises, considère les travailleurs et leurs représentants au sein des comités de francisation comme des interlocuteurs à part entière. Il invite également l'Office à s'attacher autant à vérifier l'atteinte effective des objectifs de français que la démarche préalable pour y parvenir et il l'incite à préparer une campagne de sensibilisation, axée sur la nécessité de faire porter les efforts tant sur le statut du français que sur sa qualité dans les activités économiques.

Conscient de l'influence que le milieu exerce sur la progression du français au sein des entreprises, le Conseil, en adoptant son avis, a tenu compte de certains facteurs sociaux et économiques qu'a indiqués le comité, telles la multiplication des contacts avec l'étranger, l'immigration, la crise économique, l'informatisation et l'innovation technologique. Aussi, il recommande que l'apprentissage de la terminologie française fasse partie intégrante de toute formation professionnelle et que l'on facilite les conditions d'apprentissage du français aux travailleurs issus des communautés culturelles. De même, le Conseil exhorte le Gouvernement, le patronat et les syndicats à accorder la priorité à la francisation de tâches associées à l'emploi de nouvelles technologies par un nombre important d'employés.

En guise de conclusion, le Conseil rappelle que la francisation des entreprises doit être basée sur la participation de la base, la collaboration des entreprises et l'action régulatrice et animatrice de l'Office de la langue française.

3.2.4. Avis du Conseil sur le libre-échange Canada — États-Unis et la langue française au Québec (adopté le 17 octobre 1986)

Dès la parution, en 1985, du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (rapport MacDonald), le Conseil de la langue française s'est intéressé aux conséquences que le libre-échange projeté pourrait avoir sur la politique et la législation linguistiques au Québec. Le Conseil a

alors mené une étude sur les retombées des recommandations de ce rapport sur la situation linguistique au Québec dans la mesure où elles seraient appliquées. En se fondant sur cette étude, le Conseil a adopté à l'unanimité un avis qu'il a transmis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française.

Dans cet avis, le Conseil recommande que le Québec veille à ce que l'on se soucie du français partout où le libre-échange se négocie ou se décidera. Le Conseil incite également le gouvernement du Québec à s'assurer que le Canada ne prendra aucun engagement susceptible de compromettre directement ou indirectement les compétences législatives ou les acquis linguistiques du Québec. Le Conseil invite enfin le gouvernement du Québec à étudier la possibilité d'inclure une clause de sauvegarde qui permettrait au Québec de conserver ses pouvoirs législatifs en matière d'emploi des langues, sans que l'exercice de ces pouvoirs puisse être mis en cause comme édifiant des barrières non tarifaires ou, plus généralement, un obstacle au libre-échange.

Le Conseil a émis cet avis en vue de prévenir les inconvénients que le traité en cours de négociation pourrait avoir pour le Québec dans l'exercice de ses pouvoirs normatifs en matière d'emploi, de protection et de promotion de la langue française.

3.2.5. Avis du Conseil sur les propositions de réorganisation du cadre institutionnel de la Charte de la langue française (adopté le 17 octobre 1986)

Le 3 octobre 1986, le Groupe de travail sur la Charte de la langue française remettait son rapport à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, dans lequel il lui proposait de regrouper le Conseil de la langue française, l'Office de la langue française et la Commission de protection de la langue française en un nouvel organisme.

Sans vouloir commenter les conclusions du rapport du Groupe de travail, le Conseil a souhaité que la discussion sur les orientations linguistiques s'inscrive dans un large débat.

Le Conseil a adopté à l'unanimité un très court avis qui était formulé comme suit: « Le Conseil de la langue française, très inquiet des orientations qui semblent se dessiner, en matière de structures institutionnelles intéressant la langue aussi bien qu'en ce qui concerne la défense et la promotion de la langue française dans les domaines de l'éducation et de l'affichage, recommande au Gouvernement que soient mis en place des cadres de discussion invitant

l'ensemble de la société à faire connaître ses vues sur ces questions ».

3.2.6. Avis du Conseil sur le Règlement modifiant le Règlement relatif à la langue de commerce et des affaires (adopté le 12 décembre 1986)

En novembre 1985, le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française demandait au Conseil de la langue française de lui transmettre un avis sur la question de l'étiquetage des produits casher. En janvier 1986, le Conseil a recommandé qu'un règlement prévoie une dérogation pour les produits alimentaires importés lorsque leur fabrication obéit à des préceptes religieux dont l'observance est surveillée par une autorité religieuse et qu'un équivalent de remplacement, obéissant aux mêmes préceptes religieux et étiqueté conformément à la loi, est introuvable sur le marché québécois.

En raison du mandat qui lui est imparti, l'Office de la langue française a proposé des modifications au Règlement relatif à la langue du commerce et des affaires (c. 11, r. 9) et a soumis au Conseil cette proposition de règlement modifié visant à exclure de l'application de l'article 51 les produits alimentaires importés lorsqu'ils sont préparés selon des préceptes religieux. En effet, en vertu de l'article 113, paragraphe c) de la Charte de la langue française, l'Office de la langue française doit soumettre au Conseil les règlements sous sa compétence de façon à ce que le Conseil puisse, selon les termes de l'article 188, paragraphe d), donner son avis au ministre responsable de l'application de la loi.

Le Conseil a recommandé à la ministre l'acceptation du Règlement modifiant le Règlement relatif à la langue du commerce et des affaires (c. 11, r. 9) proposé par l'Office, puisqu'il respecte l'esprit de l'avis que le Conseil avait déjà émis.

3.2.7. Avis du Conseil sur la place du français dans les écoles de langue française à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal (adopté le 27 février 1987)

La législation linguistique a profondément modifié la composition et l'image des écoles françaises, en particulier dans l'île de Montréal. La présence sans cesse croissante d'élèves de toutes origines dans ces écoles a créé une dynamique nouvelle. Le Conseil de la langue française a voulu éclairer le débat en formant un comité chargé d'examiner la situation du français dans les écoles françaises à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal.

En s'appuyant sur les travaux du comité, le Conseil a adopté un avis comprenant vingt-quatre

recommandations qu'il a soumis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française.

À partir des études menées par le comité, le Conseil constate que l'école française s'est bien adaptée à sa nouvelle clientèle pluriethnique et qu'elle constitue un lieu naturel de francisation. Il doit cependant convenir qu'il subsiste des zones d'ombre, puisque plusieurs élèves issus des communautés culturelles connaissent des problèmes d'apprentissage et de compréhension du français.

Le Conseil recommande par conséquent que l'intégration linguistique et socio-scolaire dans les institutions de ce genre soit une des priorités du ministère de l'Éducation et, qu'à cette fin, le Ministère prenne les mesures nécessaires pour améliorer l'apprentissage et pour développer l'usage du français dans la vie quotidienne des écoles. Le Conseil recommande également que la perspective interculturelle soit intégrée dans la démarche de francisation et à l'ensemble des activités scolaires et parascolaires de ce type d'écoles; il les invite, entre autres, à donner leur juste place à l'enseignement de l'anglais et des langues et cultures d'origine.

De plus, pour que la culture québécoise trouve son expression à travers l'apprentissage du français, le Conseil convie l'école, les parents et l'environnement extrascolaire à unir leurs efforts pour relever le défi du français, langue normale des communications.

Le Conseil a soumis ses recommandations en ayant à l'esprit trois préoccupations essentielles: l'avenir du français, l'évolution de la société québécoise et l'épanouissement des communautés culturelles elles-mêmes.

3.3. Les comités

En vertu de l'article 198 de la Charte de la langue française, le Conseil s'est doté de quatre comités spéciaux voués à l'étude des questions suivantes: la francisation des entreprises, la qualité de la langue, l'avenir de la langue française et, enfin, les communautés culturelles. Les comités, qui sont permanents, servent de cadre aux comités formés occasionnellement pour l'examen de questions précises.

3.3.1. Comité sur la francisation des entreprises

Le Comité a terminé ses travaux en juillet 1986 et a soumis son rapport au Conseil au mois de septembre de la même année.

Présidé par monsieur Jean Martucci, le Comité était composé de quatre autres membres du Conseil,

monsieur Christophe Auger, madame Mona-Josée Gagnon (milieux syndicaux), monsieur Michel Guillotte, monsieur Jean Rivard (milieux patronaux) et de deux agents de recherche du Conseil, messieurs Yves Archambault et Daniel Monnier.

Le Comité a tenu une vingtaine de réunions avec les porte-parole de l'Office de la langue française, avec les cadres supérieurs et les jeunes cadres de la grande, de la petite et de la moyenne entreprise de même qu'avec les représentants des milieux syndicaux. Il a également recueilli les témoignages des représentants d'associations sectorielles et professionnelles de même que des comités paritaires.

3.3.2. Comité sur l'enseignement du français, langue maternelle

Le Comité travaille présentement à la rédaction de son rapport qu'il compte soumettre au Conseil au début du mois de mai 1987. Présidé par monsieur Jean Martucci qui a remplacé monsieur Michel Guillotte, le Comité est composé de monsieur Robert L'Heureux, secrétaire et membre du Conseil, de monsieur Gérard Lapointe, directeur adjoint aux Affaires françaises du ministère des Relations internationales, de monsieur Gilles Gagné, professeur et vice-doyen à la recherche aux sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, de monsieur Pierre Georgeault, directeur des Études et Recherches au Conseil, de madame Francine Gagné et de monsieur Bengt Lindfelt, agents de recherche du Conseil.

Le Comité a pour mandat de définir les attentes et les perceptions des Québécois relativement à l'apprentissage du français et d'identifier les conditions qui permettraient au système d'enseignement de mieux répondre à ces besoins.

Le Comité a organisé, sous forme de table ronde, une trentaine de rencontres avec des groupes représentant des milieux scolaires et socio-économiques. Il a examiné le rapport préliminaire du comité consultatif chargé de proposer un diagnostic sur la situation telle que la percevaient des personnes qui sont en contact étroit avec le milieu scolaire. Ce groupe, présidé par le professeur Gilles Gagné, est composé de vingt membres dont quatre du Conseil, cinq des milieux de l'éducation, cinq de l'entreprise et cinq de divers milieux sociaux (syndicats, parents, étudiants, communautés culturelles, etc.)¹.

Le Comité a également reçu et examiné les résultats d'un sondage qu'il avait commandé sur les attentes de la population en général ainsi que des parents, professeurs et élèves relativement à l'enseignement du français.

3.3.3. Comité sur la place du français dans les écoles françaises à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal

Le Comité a terminé ses travaux et soumis son rapport au Conseil en janvier 1987.

Présidé par monsieur Henri Acoca, membre du Conseil, le Comité était composé de madame Sheila McLeod Arnopoulos, journaliste, madame Lise Lavoie-Gauthier, conseillère pédagogique à la Commission des écoles catholiques de Montréal, monsieur Robert L'Heureux, secrétaire et membre du Conseil, monsieur Pierre Georgeault, directeur des Études et Recherches au Conseil, madame Françoise Morin et monsieur Gilles Sénéchal, agents de recherche du Conseil.

Le Comité avait reçu le mandat de clarifier les situations et les contextes d'enseignement et de vie en français dans les écoles à clientèle pluriethnique de Montréal, de recueillir les solutions proposées par le milieu lui-même et par les divers intervenants et d'élaborer des éléments de politique du français dans les écoles à composante pluriethnique, assortis de recommandations sur les mesures à prendre.

Le Comité a consulté de nombreux intervenants et a exploité un ensemble de données et de documents dont une enquête du Collectif de recherches interculturelles de l'Université de Sherbrooke, une étude menée au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, le rapport d'un groupe de consultation composé d'une quinzaine d'intervenants², les réflexions écrites de sept universitaires sur divers aspects du sujet³ et une étude sur les attitudes et les comportements linguistiques, réalisée à la permanence du Conseil.

3.3.4. Comité sur la langue française et les technologies informationnelles

Présidé par madame Mona-Josée Gagnon, membre du Conseil, il est composé de deux autres membres du Conseil, messieurs Michel Guillotte et Robert L'Heureux et de messieurs Pierre Georgeault

¹ Conseil de la langue française: Michel Guillotte, Lise Gauvin, Francine Gagné, Bengt Lindfelt; éducation: Monique Lepaillieur, Rolande Carrier, Jacques Leclerc, Oscar Peterson, Jean Dulude; entreprise: François Gauthier, Gaétan Therrien, Yves Legris, Claire Lamy, Jacques Mills; milieux sociaux: Jean-Pierre Néron (syndicats), Marie de Blois (parents), Marguerite Mettelus (communautés culturelles), Jean Rousseau (étudiants), Éric Bédard (élèves).

² Mesdames Lydie Coitoux, Stéphanie De Celles, Voho Diep Therrien, Monique Gravel, Lise Lavoie-Gauthier, Michèle Marcoux, Adriana Nunez; messieurs Constantin Mavros, Pierre Noël, Louis-Albert Saint-Laurent, Serge Savard, Cipriano Tavarez.

³ Messieurs Daniel Latouche, Stéphanos Constantinides, Jacques Kurtness, Fernand Harvey, Bruno Ramirez, Normand Henchey.

et Michel Sparer, respectivement directeur des Études et Recherches et agent de recherche du Conseil.

Le Comité a comme mandat d'étudier le statut de la langue française dans les milieux qui utilisent les technologies informationnelles et d'évaluer l'impact de ces technologies sur la langue française.

Le Comité a reçu les résultats d'une enquête sur l'usage du français et l'informatique. Il procède maintenant à l'examen des diverses données recueillies en vue de la rédaction de son rapport. Le Comité collabore avec l'Office de la langue française dans ce dossier.

3.3.5. Comité sur le français et l'avenir démographique du Québec

Le Comité a terminé ses travaux et a soumis son rapport au printemps 1986. Présidé par madame Suzanne Paradis, il était composé de deux autres membres du Conseil, monsieur Jean Rivard et madame Lily Tasso, et de monsieur Michel Paillé, agent de recherche du Conseil.

Le Comité a été formé en vue de répondre à une demande d'avis de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française sur les aspects démologiques de l'évolution de la population.

3.3.6. Comité sur le libre-échange

Le Comité a terminé ses travaux et soumis son rapport au Conseil en octobre 1986. Présidé par monsieur Pierre Vadeboncoeur, membre du Conseil, il était composé de deux agents de recherche du Conseil, messieurs Yves Archambault et Michel Sparer.

Le Comité avait pour mandat de préparer à l'intention du Conseil un projet d'avis sur les implications linguistiques possibles de l'instauration d'une zone de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

3.4. Les études et recherches

Au cours de 1986-1987, la Direction des études et recherches a participé activement aux comités du Conseil, en assurant le secrétariat, la documentation et la réalisation d'enquêtes directement liées aux besoins des comités. Elle a en outre poursuivi ses travaux de recherches sectoriels afin d'accumuler l'information pour cerner le mieux possible l'évolution de la situation linguistique québécoise. Dans ce rapport, nous regroupons les travaux selon les domaines d'études suivants: démographique, économique, juridique, linguistique et sociologique.

3.4.1. Domaine démographique

En 1986-1987, les activités courantes en démologie ont permis de suivre l'évolution de la situation québécoise. Les études suivantes ont été terminées ou sont en cours de réalisation.

3.4.1.1. Aspects démologiques de l'avenir de la population du Québec

Un bilan de la conjoncture et des tendances démologiques de la population du Québec a été réalisé au début de 1986 par Michel Paillé. Une présentation des grandes lignes de ce bilan devant les membres du Conseil et la participation de l'auteur à un comité composé de trois membres ont largement contribué à guider les conseillers dans l'élaboration de l'avis sollicité par la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. Le Conseil a publié cette étude en août 1986 en même temps qu'il a fait connaître son avis sur *Les aspects démologiques de l'évolution de la population du Québec*⁴.

3.4.1.2. La situation démologique du Québec

Cette étude, réalisée par Marc Termote et Danielle Gauvreau respectivement de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-Urbanisation) et de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), est terminée. Elle analyse l'évolution démologique du Québec de 1951 à 1981 et fait un bilan complet des facteurs qui ont modifié la situation démologique du Québec et de ses régions pour la période 1976-1981.

3.4.1.3. La situation linguistique en Haïti

Fruit de la collaboration entre l'Institut de recherche sur l'avenir du français (IRAF) et le Conseil de la langue française, cette étude a été réalisée à la demande de l'IRAF. Michel St-Germain, de l'Université d'Ottawa, a été le maître d'oeuvre de cette étude dont l'objectif principal est d'évaluer le nombre de personnes parlant le français en Haïti et de tirer profit des prévisions démologiques déjà réalisées à cet égard.

3.4.1.4. L'avenir de la francophonie aux États-Unis

Cette étude a été réalisée dans le cadre des ententes entre l'IRAF et le Conseil de la langue

⁴ *Les aspects démologiques de l'évolution de la population du Québec*, avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Québec, Conseil de la langue française, Service des communications, 1986, 20 p. (avis adopté le 20 juin 1986).

française. Son objectif principal est d'évaluer le nombre de personnes parlant le français aux États-Unis et de faire des prévisions quant à l'évolution de leur nombre. Calvin Veltman de l'INRS-Urbanisation a assuré la réalisation de cette étude.

3.4.2. *Domaine économique*

Afin d'avoir une meilleure connaissance de l'impact économique de la politique linguistique québécoise, la Direction des études et recherches a réalisé deux études dans ce domaine.

3.4.2.1. Langue et disparité de statut économique au Québec: 1970-1980

Cette étude est une mise à jour, à partir des données du recensement de 1981, de l'évolution des revenus au Québec selon les groupes ou attributs linguistiques suivants: unilingue anglais, bilingue anglais, bilingue français, unilingue français.

Réalisée par François Vaillancourt, du Centre de recherche et de développement économique (CRDE) de l'Université de Montréal, cette étude est terminée.

3.4.2.2. Les exigences linguistiques accompagnant les offres d'emploi dans certains médias québécois

Cette étude est une mise à jour d'études antérieures faites par Veaudelle, Daneau, Vaillancourt et vise à cerner l'évolution de l'exigence du bilinguisme dans les offres d'emploi au Québec jusqu'en 1985. Elle est réalisée par monsieur Yves Archambault, agent de recherche du Conseil.

3.4.3. *Domaine juridique*

La Direction des études et recherches donne les avis juridiques requis concernant l'interprétation et l'application de la Charte et des règlements. Elle se tient au fait de la jurisprudence relative à la Charte et apporte le soutien juridique nécessaire à diverses activités du Conseil. Par ailleurs, elle procède à certaines recherches. La poursuite des études comparatives sur le droit linguistique au Québec, au Canada et dans différents pays constitue l'orientation majeure des travaux menés.

Les principales études sont:

3.4.3.1. La notion de langue officielle

L'objet de cette étude est de cerner l'évolution du concept de langue officielle après plusieurs années de politique et de législation linguistiques recourant à ce concept. Le professeur José Woehr-

ling, de l'Université de Montréal, est chargé de la réalisation de cette étude.

3.4.3.2. Le statut juridique du français au Manitoba

Cette étude vise à décrire et à analyser les dispositions juridiques relatives à l'emploi des langues au Manitoba ainsi que la jurisprudence qui s'y rattache.

Raymond Hébert et Marcel Bilodeau, du collège de Saint-Boniface, et Roger Bilodeau, de l'Université de Moncton, travaillent à la réalisation de cette étude dont une première version a été remise à la Direction.

3.4.3.3. Les minorités linguistiques en Italie

Cette étude décrit et analyse la situation des minorités linguistiques en Italie (Vallée d'Aoste, Haut-Adige, Vénétie Julienne, Trieste) et fait état des principales dispositions juridiques relatives à l'emploi des langues.

Me Robert Louvin révisé actuellement la première version de son texte.

3.4.3.4. Le statut juridique de la langue française en Belgique

Cette étude présente et analyse les dispositions juridiques relatives à l'emploi de la langue française en Belgique ainsi que la jurisprudence qui s'y rattache.

Me Olivier Maingain, de Bruxelles, réalise cette étude pour la Direction des études et recherches.

3.4.3.5. La mise en oeuvre des droits linguistiques des francophones hors Québec

Cette étude a pour objectif de décrire et d'analyser la mise en oeuvre par les tribunaux de droits historiques et nouveaux qui s'attachent à la francophonie hors Québec.

Confiée à Me Roger Bilodeau, de l'Université de Moncton, la rédaction de ce document est en cours.

3.4.4. *Domaine linguistique*

En 1985-1986, les activités de recherche dans le domaine linguistique ont été orientées sur la qualité du français au Québec. Les études menées dans ce domaine sont les suivantes:

3.4.4.1. La qualité du français écrit dans l'Administration publique québécoise (Étude témoin)

Des notes de service ou de courts textes qui ne sont pas corrigés par un réviseur linguistique ont été recueillis dans différentes directions de l'appareil administratif du Québec. Leur étude a pour objectif d'évaluer la qualité et le degré de maîtrise du français écrit dans l'Administration publique.

Cette étude, réalisée par Conrad Bureau, de l'Université Laval, a été publiée en janvier 1987.

3.4.4.2. Problèmes orthographiques d'étudiants universitaires et expérimentation de différents types d'intervention

Cette étude a pour objectif d'analyser la qualité du français chez des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal et d'évaluer l'effet de différentes mesures de rattrapage.

Réalisée par Colette Noël et Flore Gervais, de l'Université de Montréal, cette étude a été remise au comité sur l'enseignement du français et publiée au printemps 1987.

3.4.4.3. Les régionalismes lexicaux

L'objectif de ce projet est de déterminer le degré de reconnaissance des régionalismes lexicaux et les attitudes des Québécois à leur égard. La première partie du rapport (l'analyse sémiologique) a été remise à la Direction des études et recherches à l'automne 1985 et la seconde partie (l'analyse sociolinguistique) est en cours de réalisation. Cette étude est réalisée par Annette Paquot, de l'Université Laval.

3.4.4.4. Le visage français du Québec. Une analyse de l'affichage quant au statut de la langue

L'objectif de cette étude est d'évaluer le statut du français dans l'affichage, la qualité de la langue, le degré d'implantation de la terminologie et le degré de conformité des raisons sociales aux règles édictées.

Réalisée par Jacques Maurais et Philippe Plamondon, la première partie, consacrée au statut de la langue dans l'affichage, a été publiée en novembre 1986.

3.4.4.5. Aménagement et politique linguistiques

L'objectif de cette étude est d'analyser les principaux aspects sociolinguistiques de l'aménagement des langues (aménagement du corpus et aménagement du statut) dans différents points du monde (Québec, Pays Basque, Catalogne, Finlande, Suède, Israël, Mexique, Belgique, etc.) et de comparer ces différentes expériences.

Réalisé par Jacques Maurais, ce recueil d'articles rédigés par des linguistes des différents pays concernés est en cours de réalisation.

3.4.4.6. Attitudes des anglophones nord-américains envers leur langue maternelle

L'objectif de cette étude est de mieux comprendre les attitudes des anglophones nord-américains, américains et canadiens, envers leur langue maternelle et de cerner si l'attachement à la langue maternelle est plus utilitaire et moins sentimental dans le cas des anglophones et plus sentimental et moins utilitaire dans le cas des francophones. Cette étude diagnostique est destinée à fournir la base conceptuelle d'études plus détaillées sur la question, de façon à promouvoir un meilleur dialogue sur la question linguistique avec les anglophones.

3.4.5. Domaine sociologique

L'orientation générale des études sociologiques menées à la Direction des études et recherches est celle de bilans de situation sur le statut du français dans différents domaines. Des analyses de l'évolution des situations ont aussi été mises en place.

3.4.5.1. Le fait français vécu par les jeunes allophones et anglophones fréquentant une école française dans l'île de Montréal

Cette étude est une suite donnée aux recherches sur la conscience linguistique des jeunes Québécois en prenant pour cible une clientèle particulière: celle des allophones et des anglophones inscrits à l'école française dans l'île de Montréal.

Les premiers résultats de cette étude, réalisée par Gilles Sénéchal, ont été remis au Comité sur les écoles à clientèle pluriethnique. La version finale sera produite prochainement.

3.4.5.2. Les conditions de développement de la langue française dans les écoles françaises et pluriethniques de Montréal: description de la situation linguistique et de l'intégration psychosociale des élèves

Cette étude, réalisée par André Beauchesne et Hélène Hensler, du Collectif de recherches interculturelles de l'Université de Sherbrooke, a été remise au Comité sur les écoles pluriethniques et publiée en avril 1987.

3.4.5.3. Étude sur les perceptions, les jugements et l'action des intervenants dans l'insertion en milieu scolaire d'élèves non francophones inscrits dans les écoles françaises de Montréal

Cette étude, réalisée par Guy Rocher et Mireille Ferland, du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, a été remise au Comité sur les écoles pluriethniques et publiée en avril 1987.

3.4.5.4. L'enseignement et l'apprentissage du français au Québec. Sondages auprès de la population et de parents d'élèves, auprès d'enseignants du primaire et du secondaire et auprès d'élèves de 4^e et 5^e secondaire

Ces sondages mesurent la satisfaction et identifient les attentes des populations cibles vis-à-vis de l'enseignement du français et du rôle de l'école, des objectifs et des méthodes d'enseignement, des pratiques scolaires et de l'évaluation.

Ces sondages, préparés par Gilles Bibeau, Claude Lessard, Michel Therrien, Marie-Christine Paret de l'Université de Montréal et Pierre Georgeault, directeur des Études et Recherches au Conseil, ont été réalisés par les firmes Infras international, Éconosult et Réalités canadiennes. Les premiers résultats ont été remis au Comité sur l'enseignement du français en avril 1986.

3.4.5.5. La perception des inégalités linguistiques au Québec, un profil des tendances — 1970-1977-1985

Cette étude a pour but de fournir une description détaillée de la structure perceptive des inégalités linguistiques autour des indicateurs suivants: inégalités de richesse, inégalités dans le monde des affaires, sur le marché du travail, inégalités politiques.

Réalisée par Leslie S. Laczko, de l'Université d'Ottawa, cette étude est en cours de réalisation.

3.4.5.6. Émigration et évolution des attitudes et des comportements des anglophones de Montréal de 1978 à 1983

Réalisée par Uli Locher, de l'Université McGill, cette étude, qui est fondée sur des données recueillies en 1978 et en 1983, vise à identifier les facteurs déterminant l'émigration des anglophones hors du Québec, l'évolution de leurs attitudes vis-à-vis du fait français et leur utilisation du français tant en milieu de travail qu'à la maison.

3.4.5.7. La perception de la situation linguistique par les Québécois

Afin de dresser un portrait de la situation linguistique, eu égard aux attitudes et aux usages linguistiques des Québécois, et d'apprécier l'évolution de ces usages et de ces attitudes à la lumière des enquêtes antérieures du Conseil, la Direction des études et recherches a fait effectuer par la firme Jolicoeur et associés la cueillette des données de ce sondage, qui a été préparé et analysé par Daniel Monnier. La publication de ce sondage a eu lieu en avril 1986.

3.4.5.8. La langue d'affichage. Analyse d'un sondage CROP

Afin de connaître l'opinion de la population québécoise sur l'affichage, sept questions ont été posées dans le sondage omnibus Bulletin-CROP de juin 1986. Daniel Monnier a analysé les résultats de ce sondage qui a été publié en septembre 1986.

3.4.5.9. L'impact de l'informatique sur l'usage du français en milieu de travail et au niveau domestique

Aux fins du comité du Conseil qui étudie les répercussions des nouvelles technologies informationnelles sur l'usage du français au travail et au niveau domestique, la Direction a effectué un sondage auprès d'environ 2 000 travailleurs en contact avec l'informatique. Six champs d'observation sont en cause: la langue de spécification du matériel utilisé, la langue d'utilisation de l'équipement, la langue des sous-produits, la langue de la formation, la langue de la diffusion du produit et l'évaluation générale de la possibilité d'utiliser le français en informatique.

La firme Éconosult a fait la cueillette des données; Daniel Monnier en a fait une première analyse qui a été présentée au comité du Conseil. Le rapport sera publié avec l'ensemble des travaux du comité.

3.4.5.10. Réalités linguistiques et contenu des manuels scolaires

Cette étude vise à repérer et à identifier les références ou manifestations socioculturelles et linguistiques contenues dans les manuels de français, à analyser ces dernières en fonction des divers niveaux de la réalité sociale traitée (économie, travail, politique, culture, etc.) et à dégager la trame des images ou représentations d'ensemble. Réalisée par André Turmel, professeur à l'Université Laval, cette étude est terminée et a été remise au Comité sur l'enseignement du français, langue maternelle.

3.5. Les prix et décorations

3.5.1. L'Ordre des francophones d'Amérique

Pour souligner l'exceptionnelle qualité de la participation à la vie française en Amérique, le Conseil décerne annuellement depuis 1978 l'Ordre des francophones d'Amérique. Chaque lauréat reçoit un parchemin attestant qu'il est membre de l'Ordre des francophones d'Amérique et une médaille gravée à son nom, frappée du sceau de l'Ordre avec la mention 1534 — Cartier — 1984, pour rappeler le 450^e anniversaire de la découverte du Canada.

Cette année, le Conseil a profité de l'hospitalité et de la collaboration du Secrétariat permanent de l'Ordre des francophones pour la cérémonie de remise qui fut présidée par la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, madame Lise Bacon. (Voir l'annexe C, « Liste des récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique ».)

3.5.2. Le prix 3-juillet-1608

Le Conseil de la langue française souligne l'anniversaire de la fondation de Québec en remettant chaque année le prix 3-juillet-1608 à une personnalité éminente qui a rendu des services exceptionnels à sa collectivité et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

Pour 1986, ce prix fut décerné à monsieur Luc Lacoursière, ethnographe, fondateur des Archives de folklore rattachées à l'Université Laval. Cet universitaire est considéré comme une figure de proue dans la recherche, la collecte et l'organisation des sources documentaires de traditions populaires des francophones d'Amérique. Son travail émérite et la rigueur de sa pensée lui ont permis d'acquérir une renommée mondiale. Les Archives de folklore qu'il a fondées constituent aujourd'hui un centre prestigieux de documentation sur les traditions po-

pulaires d'Amérique et ont édité notamment une quinzaine de volumes uniques dans leur genre.

3.5.3. Le prix Jules-Fournier

Afin de promouvoir la qualité de la langue chez les journalistes, le Conseil a créé, en 1980, le prix Jules-Fournier. Ce prix évoque la carrière de ce journaliste québécois (1884-1918) qui fut reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Il travaille successivement à *La Presse*, au *Canada*, au *Devoir* et à *La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin, à la direction du *Nationaliste* et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

Sur recommandation unanime d'un jury, le Conseil a décerné le prix Jules-Fournier 1986, assorti d'une somme de 5 000 \$, à monsieur Guy Deshaies, directeur adjoint de l'information au quotidien *Le Devoir*, pour une série d'articles qu'il a publiés dans la revue *L'Actualité*. En plus de cette somme, le lauréat a reçu un parchemin faisant état de « la qualité de l'expression qui constitue le véhicule de transmission idéal et dont la langue élégante, solide et souple, vise l'exactitude avec un foisonnement de détails et de vocabulaire impressionnant ».

La remise officielle du prix a eu lieu, dans le cadre des activités du congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, à l'hôtel Château Frontenac, à Québec, le samedi 6 décembre 1986.

3.6. Les communications

Le Service des communications du Conseil consacre une part importante de ses activités à l'édition des recherches, des études, des enquêtes et des avis du Conseil.

Les publications du Conseil sont diffusées en trois collections: « Dossiers », « Documentation » et « Notes et documents ». À cela s'ajoute la publication trimestrielle *Bulletin du Conseil de la langue française*, qui renseigne la communauté francophone sur les dossiers à l'étude et les activités en cours au Conseil.

Il n'y a eu aucune publication dans la collection « Dossiers ». Cependant, trois nouvelles publications se sont ajoutées à la collection « Documentation » tandis que dix autres ont enrichi la collection « Notes et documents ».

3.6.1. La collection « Documentation »

Cette collection est consacrée à des travaux de type documentaire, des comptes rendus, des collectifs, c'est-à-dire un ensemble d'ouvrages de référence relatifs à diverses questions linguistiques. Les

trois nouveaux titres pour 1986-1987 sont les suivants :

- 1) *La Finlande bilingue : histoire, droit et réalités*, par Yves Gambier, « Documentation », n° 24.

Cet ouvrage permet de découvrir que l'emploi de plusieurs langues n'entraîne pas nécessairement des problèmes auxquels on doit faire face au Québec. Le modèle de la Finlande démontre que des situations ethnolinguistiques complexes associées à un cheminement historique mouvementé ne créent pas forcément une crise insoluble.

- 2) *Prospective de la langue française*, rapport de l'Institut Gamma, par Kimon Valaskakis, « Documentation », n° 25.

Cette étude prospective de la langue française au Québec examine l'impact de cinq variables qui agissent sur le développement du français, soit la démographie, la technologie, l'économie, la politique et les valeurs socioculturelles. L'auteur conclut son ouvrage en brossant trois scénarios d'avenir : « Porto Rico », « Louisiane » et « La francophonie créatrice ».

- 3) *Le français écrit dans l'Administration publique*, étude-témoin par Conrad Bureau, « Documentation », n° 26.

Cet ouvrage constitue le résultat d'une enquête menée sur la qualité du français dans l'Administration publique. En centrant son étude sur l'orthographe, la grammaire, la sémantique, la syntaxe, les anglicismes et la ponctuation, l'auteur a pu déceler les zones grises dans lesquelles la qualité du français s'estompe et cerner les champs qui commandent une amélioration.

3.6.2. La collection « Notes et documents »

En 1986-1987, dix nouvelles parutions se sont ajoutées à la collection « Notes et documents ». Cette collection regroupe des textes d'analyse de sondage, des recueils de conférences, de même que des textes sur l'état de la langue française au Québec.

- 1) *Aspects de l'évolution de la situation linguistique au Québec*, textes et conférences, « Notes et documents », n° 52.

Les conférences traitent de sociolinguistique et de démolinguistique au Québec. Les deux premiers textes de Daniel Monnier portent sur « Quelques conclusions de recherche sur la situation linguistique au Québec » et sur « La volonté de franciser : Qu'en est-il ? ». De son côté, Michel Paillé aborde « Les conséquences

des politiques linguistiques québécoises sur les effectifs scolaires selon la langue d'enseignement » et « Les effets démographiques de l'application de la clause Canada sur la langue d'enseignement au Québec ».

- 2) *Aspects démolinguistiques de l'avenir de la population du Québec* par Michel Paillé, « Notes et documents », n° 53.

Le rapport se compose de quatre parties. La première résume l'essentiel des aspects démolinguistiques développés dans les documents *L'évolution de la population du Québec et ses conséquences* et *L'étude de l'impact culturel, social et économique des tendances démographiques actuelles sur l'avenir du Québec comme société distincte*. La deuxième partie présente les facteurs qui influencent l'évolution démographique, le troisième aborde la question du déclin de la population et enfin, la dernière partie identifie les domaines d'intervention de l'État.

- 3) *Le visage français du Québec, enquête sur l'affichage. 1 — Le statut du français* par Jacques Maurais et Philippe Plamondon, « Notes et documents », n° 54.

Il s'agit d'une étude sur le statut du français dans l'affichage à la suite des enquêtes menées en 1984 et 1986. Ce rapport analyse aussi l'évolution du statut du français dans l'affichage de 1970 à 1986.

- 4) *La langue d'affichage — Analyse d'un sondage CROP réalisé en juin 1986* par Daniel Monnier, « Notes et documents », n° 56.

Cette publication présente les résultats des réponses fournies par 586 Québécois sur les thèmes suivants : leur connaissance de la loi 101, leur souhait en matière d'affichage, leur opinion sur le maintien ou la révision de la loi, leurs options dans le cas où la loi serait révisée, leur opinion sur la mise en évidence du français sur une affiche, l'impact pressenti du bilinguisme et leur opinion sur l'affichage commercial du centre-ville de Montréal.

- 5) *Les enjeux actuels de la francisation des entreprises — Rapport du Conseil de la langue française sur la francisation des entreprises*, « Notes et documents », n° 57.

Ce rapport résume les travaux et les recommandations du comité formé par le Conseil pour consulter les principaux intervenants du monde du travail et analyser l'état de la situation de la francisation des entreprises. En conclusion de ce rapport, les membres du comité furent appelés à poser six principes préalables à la formulation

d'une quinzaine de recommandations transmises à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française.

- 6) *L'état de la langue française au Québec. Bilan et perspectives*, tomes I et II, « Notes et documents », n° 58 et 59.

Depuis plus de 20 ans, l'État québécois mène une importante entreprise d'aménagement linguistique. Le Conseil a voulu obtenir le point de vue des Québécois sur la situation linguistique du Québec et sur l'avenir de la langue française au Québec en organisant une vaste consultation dont une partie du compte rendu a déjà été rendue publique. Le Conseil a également demandé à des chercheurs des textes-synthèses sur l'avenir du Québec. Cet imposant ouvrage publié en deux tomes et totalisant 800 pages contient l'essentiel de ce compte rendu et des travaux de réflexion de ces chercheurs. Le tout est subdivisé en quatre parties: la situation démolinguistique, les aspects socio-économiques, la langue française et les communautés culturelles et, enfin, la place du français dans les sciences et dans les nouvelles technologies de communication.

- 7) *Libre-échange et droit linguistique* par Michel Sparer, « Notes et documents », n° 60.

Même si le projet de libéralisation des échanges était en cours de négociation en septembre 1986, le Conseil a cru nécessaire d'analyser la situation qui prévalait à cette époque afin de remettre à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française un avis sur le dossier du libre-échange. La présente étude comprend deux parties. La première résume, dans leurs aspects pertinents, les principaux axes du libre-échange; la seconde considère les différents types d'impacts et d'enjeux que le projet revêt en tenant compte de l'aspect linguistique. En conclusion, l'auteur pose une série de questions sur les besoins linguistiques et culturels des francophones dans un espace économique avant tout anglophone.

- 8) *Articles primés de Guy Deshaies. Prix Jules-Fournier 1986*, « Notes et documents », n° 61.

Le Service des communications a regroupé les articles qui ont permis au journaliste Guy Deshaies de se voir attribuer le prix Jules-Fournier. Ces articles sont extraits de plusieurs numéros de la revue *L'Actualité*.

- 9) *Problèmes orthographiques d'étudiants universitaires* par Colette Noël et Flore Gervais, « Notes et documents », n° 62.

Cette étude sur la qualité du français offre un diagnostic de la maîtrise du français chez des étudiants inscrits, en 1984, à la formation des maîtres de l'Université de Montréal. L'étude montre aussi que les cours de rattrapage en français portent fruit.

3.6.3. Le Bulletin du Conseil de la langue française

Les diverses demandes adressées au Conseil concernant ses avis, études, interventions démontrent que de nombreuses personnes s'intéressent vivement à l'évolution de la situation linguistique au Québec et dans le monde. Pour tenter d'en rejoindre le plus grand nombre, le Conseil a décidé de publier un bulletin qui paraît trimestriellement faisant état des réflexions, conclusions et publications du Conseil.

Il constitue un instrument utile pour soutenir et prolonger son action et pour alimenter la réflexion publique sur l'état actuel et l'avenir de la langue française.

Au cours de 1986-1987, le Conseil a publié trois numéros du bulletin, dont un double. Le premier numéro — printemps-été 1986 — a eu pour thème « La francisation des entreprises ». Celui de l'automne 1986 portait essentiellement sur deux avis remis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française concernant « Les aspects démolinguistiques de l'évolution de la population du Québec » et « La place du français dans l'information scientifique et technique ». Le dernier numéro de cet exercice traitait de la prospective de la langue française, de la francisation des entreprises et du libre-échange.

3.6.4. Le Centre de documentation

Le Centre a pour objectif premier d'offrir une information écrite spécialisée aux chercheurs du Conseil, principalement dans les domaines linguistique, démographique et sociologique. Il met aussi à la disposition des étudiants et du public en général plus de 3 200 volumes et 141 abonnements à des journaux et revues spécialisés.

3.7. Les relations extérieures

Le Conseil de la langue française entretient des relations avec des organismes et des associations qui, comme lui, se préoccupent des questions inhérentes à la législation linguistique, au statut et à la qualité de la langue ou encore de tous points touchant les diverses situations linguistiques. Le Conseil procède à des échanges avec des organismes ou des associations de ce genre en Amérique

du Nord, en Europe et ailleurs dans le monde. Il veut ainsi concourir au rayonnement du Québec sur le continent américain et sur le plan international tout en bénéficiant des expériences étrangères.

En Amérique

Le Conseil s'intéresse particulièrement à l'évolution des dossiers linguistiques dans l'ensemble du Canada, notamment à l'aspect juridique de chacun d'eux. De plus, le commissaire aux Langues officielles et le président du Conseil procèdent à des échanges réguliers.

Le Conseil maintient ses liens avec le Secrétariat des peuples francophones et il reste ainsi informé des problèmes et des signes porteurs d'avenir au sein des diverses minorités francophones en Amérique du Nord.

Le président du Conseil a été invité par l'Institut français du collège de l'Assomption, au Massachusetts, à célébrer la remise de la médaille d'honneur Ellis Island décernée à madame Claire Quintal, directrice de cet institut.

De même, Michel Sparer, agent de recherche du Conseil, a prononcé une conférence sur les aspects juridiques et pratiques de l'aménagement linguistique, à l'occasion du 18^e Annual Convention of the American Association for the Advancement of Slavic Studies, qui s'est tenu à la Nouvelle-Orléans.

Par ailleurs, le Conseil a accueilli des visiteurs latino-américains, notamment un groupe de professeurs de français et de traducteurs de quelques pays d'Amérique latine dont le Mexique, le Brésil, le Pérou et la Colombie.

De plus, le Conseil s'est entretenu des problèmes, que soulèvent la législation linguistique et la traduction, avec le directeur de l'Institut des langues et chef de la section de traduction de l'Universidad nacional de Toja, en Équateur.

De même, le Conseil a eu des rencontres qui ont porté sur le droit et la politique linguistiques avec des visiteurs venant, entre autres, du Brésil, de la Comisión técnica de idiomas extranjeros, au Mexique, et de l'Escuela superior de lenguas de l'Universidad nacional de Córdoba, en Argentine.

Le Conseil procède à ces échanges en vue de bien cerner la situation du français hors Québec en Amérique, et de prêter son concours aux minorités qui font appel à ses services.

En Europe

Le Conseil entretient des liens privilégiés avec la France. Au cours de l'année, le président a rencontré des représentants d'associations et d'organismes suivants:

- le Commissariat général à la langue française;
 - le Haut Conseil de la francophonie;
 - la Direction du français du ministère des Relations extérieures;
 - le Conseil international de la langue française (CILF);
 - l'Institut de recherche sur l'avenir du français (IRAF);
 - l'Association générale des usagers de la langue française (AGULF);
 - la mission des industries de la langue du ministère de la Recherche et de la Technologie;
 - la Biennale de la langue française;
 - l'Alliance française;
 - la revue *Médecine Sciences*;
 - le Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues;
 - le Centre de données audio-visuelles informatisées pour la communication sociale, l'analyse et la diffusion en français;
 - le Groupement d'intérêt public en traduction et terminologie.
- Au cours de ces échanges, le président et ses différents interlocuteurs ont pu faire le point sur la coopération France-Québec, les politiques française et québécoise et certains dossiers communs. Parmi ces projets ou ces entreprises qu'ils traitent conjointement, on doit signaler:
- la tenue de la prochaine Biennale de la langue française;
 - la revue *Médecine Sciences* qui, après deux ans de parution seulement, rend déjà d'immenses services aux chercheurs francophones, affirme la présence du français dans un secteur primordial du monde scientifique et constitue une des meilleures réalisations concrètes de la coopération franco-québécoise;
 - les recherches entreprises par le Québec sur l'avenir du français au Québec, en Côte-d'Ivoire, en Haïti et aux États-Unis dans le cadre du programme de recherche de l'IRAF sur le nombre de francophones dans le monde;

- la contribution québécoise au financement du CILF;
- l'envoi de professeurs de civilisation québécoise dans certaines alliances françaises à l'étranger, dont celle de Hong-Kong;
- l'influence des produits culturels anglo-américains sur la langue et la culture des jeunes francophones.

De plus, Michel Sparer, agent de recherche du Conseil, a participé à titre de conférencier invité au Deuxième colloque du Groupe d'étude sur le plurilinguisme européen, qui a eu lieu à Strasbourg.

De même, Pierre Georgeault, directeur des Études et Recherches au Conseil, a rencontré, au cours d'une mission de coopération France-Québec, divers organismes et associations qui s'intéressent à l'informatique tels que l'Association des usagers et des professionnels de l'information et de la communication, en vue de compléter une étude qui mènera à un avis du Conseil.

En Belgique, le secrétaire du Conseil a participé à la première réunion du Comité d'implantation d'une revue belgo-québécoise qui traite de l'impact des nouvelles technologies de l'information sur la société.

En République fédérale d'Allemagne, le président du Conseil a été invité à adresser la parole aux participants du XVIII^e Congrès de linguistique et de philologie romanes qui s'est tenu à Trèves.

Le Conseil maintient aussi des liens avec la Catalogne et le Pays Basque. Le directeur des Études et Recherches du Conseil a été invité à assister au Deuxième congrès international de la langue catalane et à présenter une communication portant sur la situation linguistique du Québec en 1986 et dressant le bilan de la législation linguistique au Québec.

Le Conseil est également en contact avec des universités européennes qui s'intéressent à la situation linguistique du Québec. Monsieur Jacques Maurais, agent de recherche du Conseil, a été invité à prononcer une conférence sur l'aménagement linguistique au Québec par l'Université de Pécs, en Hongrie.

Parallèlement, monsieur Bengt Lindfelt, agent de recherche du Conseil, traitait de l'aménagement linguistique lors de la Third International Conference on Minority Languages, organisé par l'University College de Gaillimh (Galway), en Irlande.

L'ensemble de ces rencontres ont pu être réalisées grâce à la collaboration du ministère des Relations internationales du Québec.

En contrepartie, le Conseil a reçu des représentants de divers organismes et institutions européens.

Le Conseil a reçu monsieur Maurice Druon, de l'Académie française et monsieur André Goosse, grammairien, membre de l'Académie royale de langue et de littérature françaises et du Conseil international de la langue française.

Il a également accueilli monsieur Raymond Abou, directeur du Centre français de données audiovisuelles et informatisées pour la communication sociale, l'analyse et la diffusion en français.

De même, le Conseil a, tour à tour, reçu des représentants de l'Institut basque d'administration publique et de la Generalitat de Catalunya, en Espagne.

De plus, le Conseil a eu la visite du professeur Hollmer de l'Université d'Osnabrück, en République fédérale d'Allemagne, et du professeur Lars Lindvall de l'Institut des langues romanes de Lund, en Suède.

Ailleurs dans le monde

En collaboration avec le ministère des Relations internationales et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, le Conseil a pu assurer les services d'une enseignante et animatrice au sein de l'Alliance française de Hong-Kong. L'Alliance française de São Paulo et celle de Nairobi ont, à leur tour, adressé des demandes de coopération. Comme ces pays manifestent beaucoup d'intérêt pour toutes les questions relatives à la langue française, le Québec, en collaboration avec la France, s'efforce de répondre à leurs besoins.

Le Conseil a reçu des représentants de plusieurs institutions, associations et organismes étrangers, en particulier deux sociolinguistes du Japon, messieurs Tanaka et Oriyajima, respectivement de l'Hitutsu-bashi University et de l'Ochanomizu University, de Tokyo, intéressés aux questions de droit et de politique linguistiques.

Du Cameroun, le Conseil a également eu la visite de monsieur Louis Gabriel Djeudjang, procureur général, et de monsieur Nomo Mpidjone, conseiller à la présidence, qui sont venus discuter de problèmes de rédaction et de traduction des lois et règlements de même que de la formation des rédacteurs et traducteurs juridiques.

Annexe A

Extraits de la Charte de la langue française

TITRE IV

LE CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Interprétation: **185.** Dans le présent titre, on entend par:
- «Conseil»: a) «Conseil», le Conseil de la langue française;
 - «ministre»: b) «ministre», le ministre chargé de l'application de la présente loi;
 - «Office»: c) «Office», l'Office de la langue française.
- 1977, c. 5, a. 185.
- Institution. **186.** Un Conseil de la langue française est institué pour conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la présente loi.
- 1977, c. 5, a. 186.
- Composition. **187.** Le Conseil est composé de douze membres, nommés par le gouvernement, comme suit:
- a) le président et un secrétaire;
 - b) deux personnes choisies après consultation des associations socio-culturelles représentatives;
 - c) deux personnes choisies après consultation des organismes syndicaux représentatifs;
 - d) deux personnes choisies après consultation des associations patronales représentatives;
 - e) deux personnes choisies après consultation des milieux universitaires;
 - f) deux personnes choisies après consultation des associations représentatives des groupes ethniques.
- 1977, c. 5, a. 187.
- Devoirs du Conseil. **188.** Le Conseil doit:
- a) donner son avis au ministre sur les questions que celui-ci lui soumet touchant la situation de la langue française au Québec et l'interprétation ou l'application de la présente loi;
 - b) surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité et communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions;
 - c) saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement;
 - d) donner son avis au ministre sur les règlements préparés par l'Office.
- 1977, c. 5, a. 188

- Pouvoirs du Conseil. **189.** Le Conseil peut:
- a) recevoir et entendre les observations et suggestions des individus et des groupes sur les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française;
 - b) avec l'assentiment du ministre, entreprendre l'étude de questions se rattachant à la langue et effectuer ou faire effectuer les recherches appropriées;
 - c) recevoir les observations des organismes de l'Administration et des entreprises sur les difficultés d'application de la présente loi et faire rapport au ministre;
 - d) informer le public sur les questions concernant la langue française au Québec;
 - e) adopter un règlement de régie interne soumis à l'approbation du gouvernement.
- 1977, c. 5, a. 189.
- Les articles 198 et 199 confèrent au Conseil des pouvoirs supplémentaires relatifs à la création de comités spéciaux et à l'engagement du personnel requis pour accomplir son mandat.
- Comités spéciaux. **198.** Le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, former des comités spéciaux pour l'étude des questions particulières et charger ces comités de recueillir les renseignements pertinents et de faire rapport au Conseil de leurs constatations et recommandations.
- Composition et indemnisation. Ces comités peuvent, avec l'approbation préalable du ministre, être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil. Les allocations de présence et les honoraires de ces personnes sont déterminés par le Conseil conformément aux normes établies à cette fin par le gouvernement.
- 1977, c. 5, a. 198.
- Personnel additionnel. **199.** Outre le personnel visé à l'article 197, le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, engager les personnes requises pour effectuer des travaux dûment autorisés.
- 1977, c. 5, a. 199.

Annexe B

Subventions accordées

	\$
La Revue <i>Médecine Sciences</i> pour contribuer à la diffusion de cette revue	10 000
L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences afin de l'aider à publier le bottin des chercheurs	1 500
Le prix Jules-Fournier 1986 à monsieur Guy Deshaies	5 000
La Société québécoise de communication et de recherches en informatique pour permettre la création de la revue scientifique <i>Technologies de l'information et Société</i>	5 000
Le prix du 3-juillet-1608 à monsieur Luc Lacourcière	5 000
La Biennale de la langue française pour aider à la rédaction des actes	3 000
L'Action pour les francophones américains du Nord-Est (ACTFANE) afin de faciliter sa participation au Rassemblement des peuples francophones	5 000
L'Institut de recherche sur l'avenir du français afin de lui permettre la rédaction de la synthèse à publier des travaux sur le dénombrement des francophones à travers le monde	5 000
L'école Anne-Hébert pour aider à la diffusion d'un recueil de poésie	250
Le service Hebdo-Science à titre de soutien au magazine <i>Je-me-petit-débrouille</i>	1 000
L'Alliance Champlain pour l'aider à promouvoir la langue française au Québec et les ressources culturelles québécoises dans le monde	1 000
Le Conseil de la vie française en Amérique pour la remise du prix Champlain	1 500
Le Conseil de l'Institut français de la Nouvelle-Angleterre pour aider à financer la publication du programme de la rencontre du 14 mars 1987	800
Total	44 050

Annexe C

Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique

Du Québec

Monsieur Maurice CHARTRAND, rédacteur en chef de la revue *Commerce*

Monsieur Georges-Henri DAGNEAU, premier directeur du Service du Canada français d'outre-frontières au ministère des Affaires culturelles

Monsieur Alphonse OUMET, ancien président de la Société Radio-Canada et promoteur du réseau français de la Société

De l'Ontario

Madame Yolande CHARRON (Ottawa), animatrice et agente de développement pour l'Association canadienne-française de l'Ontario

De l'Ouest canadien

Monsieur John CONDIT (Vancouver), journaliste et membre actif de l'Association parents-instituteurs en milieu minoritaire

De l'Acadie

Père Clément CORMIER, c.s.c. (Moncton), premier recteur de l'Université de Moncton, président fondateur de la Société historique acadienne

Des États-Unis

Madame Claude-Marie SENNINGER (Albuquerque, Nouveau-Mexique), professeure à l'Université du Nouveau-Mexique, chef de file du mouvement francophone du Sud-Ouest des États-Unis

Monsieur David MARCANTEL (Jennings, Louisiane), écrivain, membre du CODOFIL (Comité pour la défense du français en Louisiane), directeur de Média Louisiane

De la France

Monsieur Robert CORNEVIN (Paris), président fondateur de l'Association des écrivains de langue française

De l'Italie

Madame Franca MARCATO (Bologne), professeure à la Faculté des études de langues et philologie romanes de l'Université de Bologne, directrice du Centre d'études québécoises de cette université

En hommage posthume

Madame Gabrielle ROY, prix Fémina, médaillée de l'Académie canadienne-française, membre d'honneur de l'Union des écrivains québécois

Photocomposition
Compélec inc.

Achévé d'imprimer
sur les presses de
l'imprimerie Laurentide inc.
en novembre 1987



Gouvernement du Québec
**Conseil de la
langue française**

